



Organisme de formation enregistré sous le n° 93131337613  
auprès du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Habilité par l'ARS le 29 juin 2010

# HYGIENE ET SALUBRITE

## Programme de la formation

- ❧ -

**Référence : AV13.T.001.C**

## LA FORMATION

**Forme et durée :**

21 heures sur 3 journées consécutives.

**Public concerné et pré-requis :**

Personnes pratiquant le tatouage, le perçage ou le maquillage permanent.  
Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Objectif :**

Répondre aux obligations du Décret du 19 février 2008 et l'arrêté du 12 décembre 2008 sur la formation des personnes pratiquant ces techniques.

**Formateurs :**

Les formateurs sont membres actifs et coopérants de l'organisme VIVE. Conseil et formation.

- ❖ Cadre de Sante, filière infirmière
- ❖ Infirmier titulaire d'un diplôme universitaire en hygiène hospitalière
- ❖ Infirmier titulaire d'un diplôme universitaire en stérilisation hospitalière
- ❖ Infirmier de bloc opératoire
- ❖ Expert en organisation et mise en conformité des locaux

**Présentation :**

Cette formation répond aux obligations réglementaires apparues en 2008, obligeant toute personne pratiquant les techniques de tatouage, de perçage ou de maquillage permanent à valider une formation en hygiène d'une durée minimale de 3 jours.

En effet, bien que non soignants, ces professionnels exposent leurs clients et eux-mêmes à des risques infectieux du même ordre que les professionnels soignants (infirmières, médecins, chirurgiens, laborantins...), en raison notamment de l'effraction cutanée réalisée lors de ces interventions.

**Conditions de délivrance de l'attestation :**

Pour obtenir l'attestation de formation le stagiaire est tenu :

- ❖ d'être présent à l'enseignement de l'ensemble des unités de la formation
- ❖ d'avoir un comportement adapté aux mises en situation
- ❖ de valider l'acquis de connaissances au travers d'un questionnaire soumis au stagiaire en fin de formation

**Moyens pédagogiques :**La salle.

La formation se déroule dans une salle équipée des moyens suivants :

- Tables installées en U permettant de proposer un échange efficace entre les acteurs de la formation, stagiaires et formateurs
- Vidéoprojecteur et tableau blanc

Pour les travaux pratiques, un point d'eau équipé pour le lavage hygiénique des mains est accessible dans la salle ou à proximité.

Le support de formation.

Un support de formation est projeté pour chacun des modules réglementaires qui sont abordés.

Un livret pédagogique, remis à chaque stagiaire, qui reprend les points essentiels que les stagiaires doivent avoir acquis, sous forme de fiches pratiques.

Le matériel technique.

Lors de la formation, nous utilisons du matériel et des échantillons de produits nécessaires aux modules pratiques.

- Pour l'hygiène : Gants, tabliers, masques, conteneurs PTC, poubelles DASRI, champs stériles, compresses stériles
- Pour la technique d'effraction cutanée (simulation) : flacons d'encre, caps, aiguilles, dermographes

## LE PROGRAMME

### Jour 1 : Module théorique

#### UNITE 1

- Rappel et analyse des réglementations relatives au tatouage et au perçage corporel et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage, conformément à la réglementation.
  - Code de la santé publique : Livre III, Titre Ier, Section 1, articles R1311-1 à R1311-5.
  - Décret n°2008-149 du 19 février 2008
  - Décret du 3 mars 2008
  - Arrêté du 29 octobre 2008
  - Arrêté du 3 décembre 2008. Information préalable à la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent, de perçage corporel.
  - Arrêté du 12 décembre 2008
  - Arrêté du 23 décembre 2008
  - Arrêté du 11 mars 2009. Les encres de tatouage et pigments. Perçage corporel : bijoux

#### UNITE 2

- Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment la cicatrisation et les facteurs de risques.
- Mécanismes de douleurs, de saignement, d'infection, de cicatrisation de la peau.
- Mesure de l'impact psychologique du geste sur la personne.

#### UNITE 3

- Règles d'hygiène et les précautions à prendre, "Précautions standard".
- Flores microbiennes de la peau et du sang.
- Précautions standard appliquées à la pratique professionnelle : le lavage des mains simple, antiseptique, la friction avec une solution hydroalcoolique, le port de gants, la tenue vestimentaire, les lunettes, les gants, l'évacuation des objets tranchants et piquants
- Grandes familles d'antiseptiques, indications, contre-indications, conservation, associations.
- Préparation et organisation du plan de travail local du site de l'acte : sourcils, lèvres, aréoles (esthétique), peau (tatouage-piercing), soin de bouche (piercing), toilette génitale (tatouage-piercing)
- Désinfectants, bionettoyage des locaux et des dispositifs médicaux, spectres d'action, modalités d'utilisation

#### UNITE 4

- Généralités sur les grands risques allergiques et les infections.
- Mécanismes de l'infection, Modes de transmissions
- Mise en œuvre des mesures de prévention dans la réalisation des actes de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel, y compris de maquillage permanent.
- Agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux techniques de tatouage avec effraction cutanée et de perçage corporel, y compris de maquillage permanent.
- Mécanismes de l'infection, facteurs de risques.
- Modes de transmissions.
- Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

## Jour 2 : Module théorique

### UNITE 5

- Stérilisation et désinfection
- Procédures de désinfection et de stérilisation
- Mise en œuvre dans la pratique professionnelle.
- Désinfection du matériel réutilisable thermosensible.
- Définition de la stérilisation, les grandes étapes, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux
- Traçabilité des procédures et des dispositifs.
- Niveau d'exigence requis en fonction de l'acte
- Les produits de maquillage permanent, de tatouage, de perçage, conditionnement (individuel, multidoses, kit...)
- Stérilité des produits (date de péremption, intégrité de l'emballage, conditions de stockage)

### UNITE 6

- Règles de protection du travailleur et notamment contre les accidents infectieux par transmission sanguine
- Obligations et recommandations vaccinales
- Risques professionnels liés aux techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel, y compris de maquillage permanent
- Conduites à mettre en œuvre en cas de risque d'exposition virale (AEV)
- Autres risques dans le domaine de la santé publique et mesures à prendre (cas de toux, éternuements, expectorations...)

### UNITE 7

- Elimination des déchets
- Législation des déchets pour mise en œuvre de la filière, DAOM, DASRI
- Tri des déchets

## Jour 3 : Module pratique

### UNITE 8

Le module pratique sera organisé sous forme d'ateliers pratiques, de mises en situations et de simulations professionnelles. Le formateur observera et renseignera une fiche d'évaluation individuelle pour chaque stagiaire.

- Espaces de travail et produits utilisés (choix des produits à partir d'une liste)
- Connaissance et utilisation des détergents et des désinfectants.
- Espaces de travail salle technique, salle de nettoyage et de désinfection à identifier sur plan fourni par le formateur
- Procédures de bionettoyage et de désinfection des locaux
- Construction d'une fiche de traçabilité des étapes de désinfection et de stérilisation.
- Traçabilité du nettoyage des locaux.

### UNITE 9

- Mises en situations :
  - Préparer une table de travail et l'organiser
  - Réaliser l'hygiène des mains par friction hydro alcoolique
  - Choisir les gants adaptés aux gestes à réaliser
  - Mettre en place des gants stériles et non stériles
  - Utiliser des gants stériles
  - Sortir le matériel nécessaire et le prépare sur la table
  - Vérifier et ouvre des blisters stériles
  - Utiliser un champ stérile
  - Simuler une préparation cutanée locale
  - Trier les déchets selon la technique et le matériel utilisé
  - Utiliser la filière d'évacuation DAOM ; DASRI